



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élections et référendums

Question écrite n° 103367

Texte de la question

Mme Claudine Schmid interroge M. le ministre de l'intérieur sur les modalités de vote aux élections législatives pour les Français établis hors de France. M. Matthias Fekl, secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, a annoncé le 6 mars 2017 la décision du Gouvernement de ne pas recourir au vote électronique pour les élections législatives de juin 2017 pour les électeurs inscrits sur les listes électorales consulaires. Deux votes grandeur nature ont déjà eu lieu. Elle l'interroge sur le coût de l'organisation de ces deux tests et sur le coût du renoncement au contrat passé avec le prestataire.

Données clés

Auteur : [Mme Claudine Schmid](#)

Circonscription : Français établis hors de France (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103367

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mars 2017](#), page 2175

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)